

Communiqué de presse de l'AMUF en date du 26/06/2015

Soumis par Assistante
26 juin 2015

Protocole d'accord signé au centre hospitalier de Joigny L'intersyndicale AMUF-CGT a signé un protocole d'accord avec le centre hospitalier de Joigny le 25 juin. Les conditions de travail aux urgences de Joigny toujours plus dégradées : manque de personnels soignants, manque de médecins, dysfonctionnement dans la gestion des plannings, manque de formation et d'informations, mettaient à mal la mission de service publique qui est celle des soignants. Alors que 88% des admissions au centre hospitalier passent par les urgences, ce service souffrait également d'un manque de considération de la part de la direction comme du chef de pôle. En accord et en soutien avec les personnels paramédicaux eux aussi en lutte, la grève a donc débuté en mai. Nous tenons à rappeler que cette lutte entreprise par l'ensemble des personnels médicaux et paramédicaux des urgences de Joigny était juste, courageuse et nécessaire pour l'ensemble de la population et les malades. S'en est suivi un long travail de négociations que ce soit avec la direction comme avec l'ARS de Bourgogne qui s'est soldé par un protocole d'accord signé le 25 juin. Cet accord permet certes une avancée sociale mais plus encore d'asseoir leur mission au service de la population et des malades. L'AMUF et son représentant de l'Yonne, le Dr Benhammouda, tiennent à remercier chaleureusement la population joviennaise pour son soutien sans faille, ainsi que la CGT et bien entendu toute l'équipe des urgences qui a été exemplaire par sa cohésion. Nous rappelons que l'AMUF restera particulièrement vigilante à ce que cet accord soit pleinement appliqué.